

## PV AG AEES 19 février 2021

### Zoom

#### Ordre du jour :

- 0. Ouverture
- 0.1 Présidium
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du PV du 26 novembre 2020
- 1. États financiers
- 1.1 Présentation
- 1.2 Renouvellement de la firme comptable
- 2. Avis de motion
- 2.1 Poste de délégué-e à l'inclusivité (voir p.j.)
- 3. Assouplissement modalités UQAM
- 4. Revendications
- 4.1 Proposition contre le racisme en milieu enseignant
- 4.2 Proposition enjeux autochtones
- 5. Ajout de services à la couverture ASEQ
- 6. Élections
- 7. Questions à l'exécutif
- 8. Varia
- 9. Fermeture

\*\*\*

#### 0. Ouverture

Il est proposé d'ouvrir l'assemblée à : 12h35

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adoption à l'unanimité

#### 0.1 Présidium

Il est proposé de nommer Maryane Daigle à l'animation et Laurence Summers au secrétariat.

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adoption à l'unanimité

#### 0.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 0. Ouverture
- 0.1 Présidium
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du PV du 26 novembre 2020
- 1. États financiers
- 1.1 Présentation
- 1.2 Renouvellement de la firme comptable
- 2. Avis de motion
- 2.1 Poste de délégué-e à l'inclusivité (voir p.j.)
- 3. Assouplissement modalités UQAM
- 4. Revendications
- 4.1 Proposition contre le racisme en milieu enseignant
- 4.2 Proposition enjeux autochtones
- 5. Ajout de services à la couverture ASEQ
- 6. Élections
- 7. Questions à l'exécutif
- 8. Varia
- 9. Fermeture

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adoption à l'unanimité

### **0.3 Adoption du PV du 26 novembre 2020**

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 26 novembre 2020.

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adoption à l'unanimité

#### **1. États financiers**

##### **1.1 Présentation**

Il est proposé d'inviter Bruno Émond, de la firme Mazars S.E.N.C.R.L. à présenter les états financier 2020 à l'assemblée.

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adoption à l'unanimité

~~Il est proposé d'adopter les états financiers tels que présentés.~~

Il est proposé une mise en dépôt des états financiers d'ici la fin de l'AG.

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adoption à l'unanimité

## **1.2 Renouvellement de la firme comptable**

Il est proposé de renouveler le mandat de Bruno Émond et de la firme Mazars S.E.N.C.R.L. pour les états financiers de 2020-2021.

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adoption à l'unanimité

\*\*\*

## 2. Avis de motion

### 2.1 Poste de délégué-e à l'inclusivité (voir p.j.)

Avis de motion  
Par Laurence Coursol

Il est proposé d'ajouter le poste suivant dans les Règlements généraux de l'AESS à la suite des points au Chapitre 4 Conseil exécutif, section 2 « Composition » : Responsable à l'éducation inclusive et aux étudiant-es provenant de l'international.

1. Gérer l'ensemble des plaintes de nature discriminatoire; s'assurer de la mise en place et de la promotion de mesures inclusives et antioppressives dans les affaires internes et dans les activités de l'association;
2. Être responsable, en collaboration avec la personne responsable aux affaires uqamiennes, des relations entre l'AESS-UQAM et des groupes ou initiatives à vocation inclusive ou antioppressive et avec les représentant-e-s de l'éducation inclusive auprès d'autres groupes, associations, syndicats et services de l'UQAM ou de l'extérieur;
3. Coordonner le travail des étudiant.es qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences et de l'Université du Québec à Montréal qui traitent de questions relatives à l'éducation inclusive et antioppressive ou aux étudiant-e-s étranger-ère-s ;
4. Assurer les liens entre l'AESS-UQAM et les divers intervenant-e-s qui sont situ-e-s à l'extérieur des murs uqamiens qui s'impliquent ou qui devraient s'impliquer sur les questions d'éducation inclusive et antioppressive;
5. Assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'AESS-UQAM pourraient offrir à la collectivité quant à l'éducation inclusive et antioppressive ou spécifiquement à l'intention des étudiant-e-s étranger-ère-s ».

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adoptée à la majorité

Amendement proposé à l'avis de motion 2.1 :

Que la personne souhaitant déposer sa candidature au poste proposé dans l'avis de motion soit une personne étudiante étrangère.

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Rejetée à la majorité

\*\*\*

Proposition privilégiée : Plénière de 15 min sur le poste délégué-e à l'inclusivité et sur le terme «inclusion».

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adoption à l'unanimité

### 3. Assouplissement modalités UQAM

#### 3.1.

Considérant que l'UQAM a refusé toute la session d'automne A2020 de considérer la notation succès/échec, alors que les [étudiant.es](http://etudiant.es) ont commencé à revendiquer cette notation depuis H2020, alors que cette demande avait été acceptée à la Commission des études et a seulement été votée lors d'un CA extraordinaire le 16 décembre, soit une semaine avant la fin de la session.

Considérant l'incertitude du contexte pandémique dans lequel certaines et certains se retrouvent aux prises avec des terrains de recherches retardés ou impossibles à compléter, des conditions de travail et familiales chamboulées, des directions tout aussi débordées, en plus de l'augmentation généralisée de la souffrance psychologique;

Que l'AESS dénonce la mauvaise foi et le manque de considération de l'administration de l'UQAM ainsi que son inefficacité aberrante dans la gestion de la vie académique en contexte pandémique;

Que l'AESS positionne et lutte en faveur :

1. d'un assouplissement général envers les [étudiant.es](http://etudiant.es), soit au niveau de la charge de travail, de la réduction du nombre de travaux en équipe, etc.
2. la non-comptabilisation de la session H2021 dans le nombre maximal de trimestres pour un programme de 2e ou 3e cycle
3. du retour de la notation succès/ échec pour la session H2021 et cela pour tous les cours et aucun maximum de crédit
4. De l'enregistrement de tous les cours et qu'ils soient disponibles pour la durée de la session. Que les enregistrements soient uniquement disponibles aux étudiant-es du groupe-cours de la session active. Par exemple, les enregistrements du groupe 20 au groupe 20 de la session en cours.
5. D'une modification des méthodes d'évaluation, dont le retrait des examens chronométrés et de ceux dans lesquels il est impossible de revenir aux questions précédentes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

Proposition d'amendement : Retirer le point 4.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Rejetée à majorité

Proposition de sous-amendement : Que le point 4 s'applique uniquement aux cours théoriques.

Dûment proposée

Dûment appuyée.

Rejetée à majorité

Proposition d'amendement : Ajouter au point 4 que les enregistrements soient uniquement disponibles aux étudiant-es du groupe-cours de la session active. Par exemple, les enregistrements du groupe 20 au groupe 20 de la session en cours.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

3.2. Proposition d'ajouter au 3.1. en ajoutant un point 6 formulé ainsi :

« rendre anonyme les copies d'examen lors de la correction et lors des quiz »

Dûment appuyé

Dûment appuyée

Proposition d'une mise en dépôt du point 3.2. à la prochaine AG.

Dûment appuyé

Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

#### 4. Revendications

##### 4.1. Racisme dans le milieu enseignant

CONSIDÉRANT les mandats historiques de l'AESS contre le racisme, le sexisme, le classisme, la transphobie, etc;

CONSIDÉRANT les propositions dénonçant et rejetant le sexisme, le racisme, l'homophobie, la transphobie et toute autre forme de discrimination pouvant porter atteinte aux membres de l'AESS au sein de l'UQAM et dans la société en générale;

CONSIDÉRANT les mobilisations actuelles entourant le racisme systémique;

CONSIDÉRANT par ailleurs le refus du premier ministre du Québec et d'une bonne partie de l'élite politique de la province d'admettre l'existence du racisme systémique malgré lesdites mobilisations;

CONSIDÉRANT les mobilisations qui ont lieu actuellement dans d'autres universités montréalaises, mais plus largement canadiennes, contre la reproduction de ce système de domination violent;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de termes violents découlant de l'histoire coloniale du continent s'inscrit dans un continuum de violences symboliques et matérielles et que la simple utilisation de ces mots peut porter atteinte à l'intégrité des personnes concernées

CONSIDÉRANT les nombreux cas recensés récemment de propos racistes et vexatoires tenus par le personnel enseignant lors de cours et considérant leur refus d'écouter le malaise des étudiant.es;

CONSIDÉRANT que ce type de pratique crée un environnement hostile aux études pour des étudiant.es issu.es de groupes marginalisés;

CONSIDÉRANT le rapport de pouvoir inégal maintenu entre le personnel enseignant et les étudiant-e-s, dont bénéficient le personnel enseignant et les directions de programmes, et duquel découlent choix académiques et contenu de cours sans considération des critiques émises par plusieurs groupes marginalisés;

CONSIDÉRANT la politique 42 telle que révisée qui stipule que « l'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source » et qu'il y est indiqué que « L'Université reconnaît que le harcèlement est majoritairement dirigé à l'endroit de certains groupes. Il s'agit notamment des femmes, plus particulièrement lorsque leur vécu se situe à l'entrecroisement de plusieurs formes de discrimination, des personnes issues des minorités sexuelles ou de genre, des communautés racisées ou ethnicisées, des communautés autochtones, des étudiantes, étudiants internationaux, ainsi que des personnes en situation de handicap. L'Université s'engage donc à tenir compte de leurs besoins spécifiques.» ;

QUE l'AESS dénonce l'instrumentalisation de la liberté d'expression et de la liberté académique pour défendre des propos oppressifs, diffamatoires et violents à l'égard de communautés subissant déjà les violences du racisme systémique;

QUE l'AESS répertorie les cas de personnel enseignant ayant des propos et comportements discriminatoires, dans l'optique d'entreprendre des démarches par la suite afin de soutenir les étudiant.es victimes de propos oppressifs;

QUE l'AESS encourage ses membres à rapporter les cas de propos discriminatoires, harcelants ou vexatoires à la personne responsable à l'éducation inclusive et/ou à la personne responsable aux affaires académiques de l'AESS, qui les aideront;

QUE l'AESS continue de dénoncer les discours oppressifs sous toutes leurs formes;

QUE l'AESS exige de l'UQAM prenne ses responsabilités en ce qui concerne le maintien de conditions propices à l'enseignement en appliquant la Politique 42 aux propos et comportements discriminatoires de certains membres du personnel enseignant dans le cadre de leurs fonctions;

QUE l'AESS encourage les autres associations étudiantes à se doter d'un mandat semblable.

Dûment proposée  
Dûment appuyée  
Adopté à la majorité

\*\*\*

Point d'ordre : Déclaration du quorum non atteint.

Vote au 2/3

AG continue

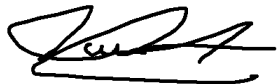
\*\*\*

Proposition privilégiée : De lever l'AG à 14h42 et mettre en dépôt le reste de l'ordre du jour à la prochaine AG.

\*\*\*

Nom secrétariat : Laurence Summers

Signature Secrétariat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LS', written over a horizontal line.